

Distr. générale 5 octobre 2023 Français

Original: anglais

Conférence générale

Vingtième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023 Point 21 de l'ordre du jour provisoire Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne pour les pays les moins avancés

Point sur l'élaboration de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés pour 2022-2031

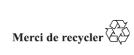
Rapport du Directeur général

En application de la résolution GC.19/Res.3 relative à la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés, le présent rapport fait le point sur l'élaboration de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés pour 2022-2031.

I. Contexte

- 1. Par la résolution GC.19/Res.3, les États Membres ont prié l'ONUDI d'élaborer une stratégie opérationnelle en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour 2022-2031, assortie de son plan d'exécution, en veillant à ce qu'elle cadre avec le programme d'action de Doha en faveur des PMA pour 2022-2031 et avec ses cadres stratégiques et ses politiques sur le sujet, et d'intégrer cette nouvelle stratégie dans ses travaux d'ensemble.
- 2. Le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour 2022-2031 représente une nouvelle génération d'engagements renforcés et renouvelés pris par les PMA et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les États à tous les niveaux. Il a été adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés le 17 mars 2022, et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1^{er} avril 2022, par la résolution 76/258. Les entités du système des Nations Unies pour le développement sont invitées à intégrer les dispositions du Programme d'action de Doha dans leurs plans stratégiques, leurs programmes de travail annuels et leurs rapports à tous les niveaux.
- 3. La nouvelle stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA pour 2022-2031 a été élaborée compte tenu du Programme d'action de Doha et de ses

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.





objectifs. Elle est également alignée sur d'autres cadres stratégiques de l'ONUDI, notamment ses stratégies face aux situations de sortie de conflit, en faveur des petits États insulaires en développement, concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que d'autres stratégies régionales et thématiques, et sur l'approche de la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire. Notant que la majorité des PMA se trouvent en Afrique, les travaux prévus par l'ONUDI dans ce cadre sont également régis par l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la résolution 70/293 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), dont l'Organisation a été chargée de diriger la mise en œuvre.

4. La nouvelle stratégie s'appuie également sur les conclusions et les recommandations auxquelles ont donné lieu un examen et une évaluation internes de la précédente Stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA pour 2012-2021, qui avait été élaborée conformément au Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020.

II. Processus d'élaboration et de consultation

- 5. Dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle des PMA, que l'ONUDI avait organisée les 25 et 26 novembre 2021 en amont de la dix-neuvième session de la Conférence générale, l'Organisation avait élaboré un document de position stratégique qui a servi de base à la première mouture de la stratégie opérationnelle. Ce document définissait le contexte des activités d'industrialisation menées par les PMA et proposait des pistes pour promouvoir un développement industriel inclusif dans les six domaines d'action du Programme d'action de Doha.
- 6. L'ONUDI a mené de vastes consultations internes sous la direction de son bureau régional pour l'Afrique, qui coordonne les questions relatives aux PMA. Pour élaborer son projet de stratégie, elle a également eu des échanges avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 7. Le 19 septembre 2022, l'ONUDI a organisé un dialogue sur le développement pour associer les États Membres à l'élaboration de sa stratégie opérationnelle en faveur des pays les moins avancés pour 2022-2031. Ce dialogue a été l'occasion de recueillir leurs commentaires sur les domaines dans lesquels ils souhaitaient la voir travailler, et sur l'ambition globale et la structure de la stratégie. Des personnes représentant respectivement la Mission permanente du Malawi auprès de l'ONUDI s'exprimant au nom de la présidence du Bureau de coordination internationale des PMA –, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ont participé à ce dialogue et apporté des éléments essentiels pour l'élaboration de la stratégie. Les contributions et les commentaires des États Membres et des partenaires ont également servi à réviser le projet de stratégie opérationnelle en fonction de leurs besoins et priorités.
- 8. En marge de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA, l'ONUDI a organisé une manifestation intitulée « Paving the way for the implementation of the Doha Programme of Action: Strategizing the next decade through inclusive and sustainable industrialization ». L'objectif de cette manifestation était de faire progresser les débats avec les États Membres, les partenaires de développement et le secteur privé sur l'élaboration de programmes concrets et ciblés permettant de faire d'une industrialisation inclusive et durable une réalité qui contribue à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha. Ont participé à la table ronde Son Excellence M. Chhem Kieth Rethy, Ministre délégué auprès du Premier Ministre cambodgien et Secrétaire d'État auprès du Ministre cambodgien de l'industrie, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Son Excellence M. Baboucarr Ousmaila Joof, Ministre gambien du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi,

2/4 V.23-19261

- M. Albert Muchanga, Commissaire de l'Union africaine pour le développement économique, le commerce, le tourisme, l'industrie et les minéraux, M. Escipión Joaquín Oliveira Gómez, Secrétaire général adjoint du Département de la transformation économique structurelle et du commerce de l'OEACP, et M^{me} Somachi Chris-Asoluka, Présidente-Directrice générale de la fondation Tony Elumelu. Au cours de leur débat, ils ont apporté de nouvelles contributions propres à étoffer la stratégie opérationnelle. Dans ses commentaires, le Commissaire de l'Union africaine a mis en évidence la nécessité de développer les capacités des PMA dans les domaines suivants : a) la production en coopérative rurale et l'agroalimentaire ; b) la production de biens intermédiaires dans le cadre du développement et de la restructuration des chaînes de valeur ; c) la recherche et l'innovation pour accroître la compétitivité ; et d) l'établissement de partenariats, notamment dans le cadre de forums mondiaux, pour réduire les risques liés aux investissements dans les PMA.
- 9. À l'issue d'un long processus de révision, une nouvelle version de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA pour 2022-2031 a été distribuée aux États Membres, pour qu'ils la commentent, par la note d'information n° 57 datée du 27 juillet 2023. Les commentaires reçus ont été pris en compte dans la version suivante de la stratégie.
- 10. Le projet de stratégie opérationnelle sera présenté aux États Membres, pour adoption, à la dixième Conférence ministérielle des PMA, qu'organisera l'ONUDI en novembre 2023. Elle sera de nouveau examinée par les États Membres à la vingtième session de la Conférence générale de l'ONUDI.

III. Plan d'exécution de la stratégie opérationnelle en faveur des PMA pour 2022-2031

- 11. L'ONUDI élaborera un plan d'exécution pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle à l'issue de la vingtième session de la Conférence générale.
- 12. Ce plan d'exécution comprendra une proposition de mécanisme de coordination, décrira dans les grandes lignes les activités à mener, proposera un calendrier et établira un lien entre les domaines d'action définis pour l'ONUDI et les partenaires qui seraient susceptibles de contribuer à l'exécution de la stratégie opérationnelle. L'ONUDI entend mettre en œuvre la stratégie en collaboration avec l'ensemble des États Membres, en encourageant la solidarité mondiale et la coopération internationale, ce qui correspond au sixième domaine d'action du Programme d'action de Doha. Pour ce faire, elle travaillera en étroite collaboration avec les membres du Groupe consultatif interorganisations sur les PMA, les organismes de coopération pour le développement, les communautés économiques régionales et les partenaires concernés des secteurs public et privé afin de renforcer les modalités de partenariat innovantes et d'étudier les possibilités de financement alternatif. Le réseau des bureaux hors Siège et les centres d'excellence de l'ONUDI joueront un rôle essentiel dans l'exécution de la stratégie.
- 13. Un plan de mobilisation de ressources ciblant les donateurs traditionnels et non traditionnels et un plan de communication destiné à promouvoir les partenariats public-privé seront élaborés. Cela répondra à l'appel des États Membres de l'ONUDI, qui ont exhorté l'Organisation et ses partenaires de développement à exécuter collectivement la stratégie. Il s'agirait notamment de mobiliser ensemble des ressources suffisantes, de participer à des forums mondiaux et régionaux, de mettre en place des programmes et des projets de coopération technique reprenant les priorités de la stratégie et de tirer parti des leçons et des bonnes pratiques auxquelles a donné lieu la mise en œuvre des stratégies précédentes.
- 14. Le plan d'exécution comprendra également un volet relatif au suivi, à la communication des résultats et à l'évaluation, ainsi que des objectifs et des indicateurs calqués sur ceux du Programme d'action de Doha et du cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI.

V.23-19261 3/4

IV. Mesure à prendre par la Conférence

15. La Conférence est invitée à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.

4/4 V.23-19261